

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2025

---

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -  
(N° 439)

## AMENDEMENT

N° AC43

présenté par

Mme Thevenot, Mme Delpech, M. Fait, Mme Liliana Tanguy, M. Frébault et M. Ray

-----

### ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en situation de handicap »

les mots :

« à besoins éducatifs particuliers ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif d'élargir l'accompagnement des enfants au-delà de la situation de handicap en inscrivant le terme « à besoins éducatifs particuliers ». En effet cela permet de couvrir un spectre plus large en prenant en compte la situation de l'enfant qui ne peut être réduit uniquement à une situation de handicap